



Strasbourg, 26 mars 2025

PC-RAC(2025)05

# COMITE D'EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS (PC-RAC)

4E REUNION

24-26 MARS 2025

STRASBOURG, BATIMENT DE L'AGORA, G02

---

**Rapport abrégé de réunion**

---

Document préparé par le Secrétariat  
Direction générale I - Droits humains et État de droit

<https://www.coe.int/fr/web/cdpc/pc-rac> | [DGI-PCRAC@coe.int](mailto:DGI-PCRAC@coe.int)

Lors de sa quatrième réunion (Strasbourg, France, du 24 au 26 mars 2025), tenue conformément au mandat adopté par le Comité des Ministres, et présidée par M. Cornel-Virgiliu Calinescu (Président du PC-RAC, Roumanie), le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (ci-après dénommé « le PC-RAC » ou « le Comité ») a :

**Point 1 de  
l'ordre du jour**

**Ouverture de la réunion**

Pris note des remarques introductives de Mme Hanne Juncher, Directrice de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit du Conseil de l'Europe ;

**Point 2 de  
l'ordre du jour**

**Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux, et du 3<sup>e</sup> rapport de  
réunion**

Adopté l'ordre du jour de la réunion ;

Adopté le rapport de la 3<sup>e</sup> réunion du Comité ;

**Point 3 de  
l'ordre du jour**

**Informations par le Président et le Secrétariat**

Pris note des informations présentées par le Président sur les développements récents, particulièrement la participation à la conférence professionnelle annuelle et l'assemblée générale des Partenaires Européens contre la Corruption (EPAC) et du réseau européen de points de contact contre la corruption (EACN) à Bucarest du 26 au 27 novembre 2024, ainsi que sur les événements à venir présentant un intérêt pour le Comité, notamment les réunions au cours desquelles le Président et le Secrétariat présenteront les travaux et les progrès du PC-RAC : la réunion du Bureau du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) les 28 et 29 avril 2025, et la 87<sup>ème</sup> réunion plénière du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) du 13 au 15 mai 2025 ;

Informé le Comité du changement de représentants de l'Estonie ;

Invité l'Allemagne, l'Islande, le Liechtenstein et la Lituanie à considérer la nomination de leurs représentants avant la prochaine réunion ;

Pris note de la décision temporaire Suisse de ne pas nommer de représentant ;

Pris note de l'avis relatif aux règles applicables en vue d'une modification de la STCE n° 198 ;

**Point 4 de  
l'ordre du jour**

**Lecture du premier projet de protocole additionnel à la Convention du  
Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la  
confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°  
198) et la Proposition d'éléments et de grandes lignes du Rapport Explicatif**

Accueilli avec satisfaction les contributions écrites sur le premier projet de Protocole additionnel complétant la STCE n° 198 (ci-après dénommé « premier projet ») de l'Arménie, du Danemark, de l'Union européenne, de la Géorgie, de la République Moldave, du Maroc, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni, et les a invités à intervenir lors de l'examen des dispositions concernées ;

Invité les délégations qui n'ont pas fourni de contributions écrites à intervenir et à faire part de leurs commentaires et de leurs propositions de rédaction au cours des discussions ;

Achevé la première lecture du préambule et des articles du premier projet, et a discuté des clarifications et des amendements jugés nécessaires pour parvenir à un accord sur les dispositions du projet ;

Chargé le Secrétariat du PC-RAC de réviser le projet de texte en se basant sur l'issue des discussions et à la lumière des propositions de rédaction qui ont été soutenues oralement et à l'écrit, et de distribuer le deuxième projet de Protocole additionnel bien avant la cinquième réunion du Comité ;

Examiné le projet de plan du rapport explicatif et a chargé le Secrétariat du PC-RAC de rédiger les sections pertinentes du rapport explicatif au Protocole additionnel complétant la STCE n° 198 pour examen lors de la prochaine réunion du Comité ;

**Point 5 de  
l'ordre du jour**

**Échange d'informations sur les développements pertinents pour les travaux  
du PC-RAC**

Pris note qu'aucune question n'a été soulevée au titre du point 5 ;

**Point 6 de  
l'ordre du jour**

**Plan de travail du PC-RAC pour 2025**

Examiné et a adopté la proposition de plan de travail du PC-RAC pour 2025, sans amendements ;

Décidé de tenir la 5<sup>ème</sup> réunion du PC-RAC à Strasbourg du 21 au 23 mai 2025 ;

Pris note qu'une conférence sur le recouvrement des avoirs criminels sera organisée par le Secrétariat du PC-RAC au Conseil de l'Europe le 20 mai 2025 ;

**Point 7 de  
l'ordre du jour**

**Divers**

Pris note qu'aucun élément n'a été soulevé sur le point 7 ;

**Point 8 de  
l'ordre du jour**

**Adoption du rapport abrégé et clôture de la réunion**

Adopté le rapport abrégé de réunion à l'issue de la réunion.